



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte

Tribunal de commerce de Charleroi

ENTRE LE

13 JAN. 2015

Le Greffier

Greffe



\*15012763\*

N° d'entreprise : 867.089.334

Dénomination

(en entier) : **A.S.B.L. Marche et Festivités Saint-Hubert de Loverval**(en abrégé) : **A.S.B.L. MFSHL ou MSHL**

Forme juridique : ASBL

Siège : 2 , chemin des Morlères à 6280 LOVERVAL Belgique

Objet de l'acte : **Modifications des statuts et du siège social**

Suite à l'Assemblée générale du 29 juin 2011.

Modifications des statuts :

Titre V Article 12 : Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année avant le premier avril.

Titre VIII Article 32 : L'exercice solcial commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre de chaque année.

Suite à l'Assemblée générale du 24 février 2012.

Modifications du siège social de l'asbl :

Titre I Article 2 : Son siège social est établi à 6280 Loverval , rue du Calvaire , 3.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature